

**Procès-verbal du conseil municipal de TOUVRE  
SEANCE du 23 mai 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-huit heures trente.

**Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation du Conseil : 16 mai 2023

9 Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, Chantal DUBOIS, GUIBERT et BORDAS, Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL et ANDRE.

6 Absent(s) : Mmes BLANCHARD, JOLLY et Danielle DUBOIS, Mrs GRAND, PASCUAL et BARDIEUX.

2 Pouvoir(s) : Mme Danielle DUBOIS donné à Mme BAPTISTE, M. Bernard PASCUAL donné à M. PIOT.

Secrétaire de séance : Philippe ERBEL

**L'ordre du jour de la convocation est le suivant :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023.
- Accès Moulin du Pontil (Demande Fonds de Concours GrandAngoulême).
- Convention de services (Ressources Humaines) Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.
- Subvention exceptionnelle.
- Questions diverses .

**ORDRE DU JOUR DE SEANCE**

.....  
**Désignation du secrétaire de séance** : Philippe ERBEL

**APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 06 AVRIL 2023**

Le procès-verbal du 06 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande que soit rajoutée à l'ordre du jour le point n°4 suivant :

Demande d'aide financière auprès du Département de la Charente au titre du Soutien à l'Initiative Locale 2023 pour la Rénovation et réhabilitation d'un bâtiment scolaire (Ecole Primaire) avec maîtrise de l'énergie

**1/ TRAVAUX EXCEPTIONNELS « Berge du Pontil » VC 110 – Demande d'aide auprès de GrandAngoulême au titre du Fonds de Concours Solidarité**

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'à la suite de l'effondrement du mur de soutènement de la voie communale n°110 menant à la pisciculture du Moulin du Pontil, le devis présenté par la Sarl RIVOLET a été retenu pour un montant total HT de 13 501.40€, soit 16 201.68€ TTC pour effectuer des travaux exceptionnels d'urgence.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré :

**-AUTORISE Madame le Maire** à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de GrandAngoulême au titre du Fonds de Concours Solidarité

**2/ Convention de services CDG16 – Ressources humaines plus**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose une nouvelle convention de services facultatifs relatifs à l'accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines.

Le Conseil Municipal **DECIDE D'ACHERER** à la convention de service « CDGRH+ » du Centre de Gestion ;

**3/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE Association « Premières Quenottes » Année 2023 – Art. 6574**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'association « Premières Quenottes » une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2023, d'un montant de 128.00€.

Le Conseil municipal **DECIDE d'attribuer à ladite association** le montant tel qu'indiqué ci-dessus.

**4/ Demande d'aide auprès du Département 16 – Rénovation et réhabilitation d'un bâtiment scolaire (Ecole Primaire)**

Madame le Maire rappelle qu'il y a urgence à procéder à la rénovation d'un bâtiment scolaire de l'école primaire compte tenu de la vétusté des matériaux et des nombreux désordres tels que problèmes d'étanchéité de la couverture (infiltrations) et de l'écoulement des eaux pluviales de la toiture.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ACCEPTE** l'estimation prévisionnelle des travaux de rénovation et réhabilitation selon les devis présentés établis pour un montant prévisionnel de 52 591.89 € HT.
- **SOLLICITE** l'aide financière du Département 16, au titre du Soutien à l'Initiative Locale 2023.